

ÉTUDIANTS DE LIÈGE
ET DES PAYS-BAS
A LA FACULTÉ DE DROIT
DE PONT-A-MOUSSON

PAR

ÉTIENNE HÉLIN

EXTRAIT DE « LE VIEUX-LIÈGE »
N° 108-109 JANVIER-JUIN 1955

1955

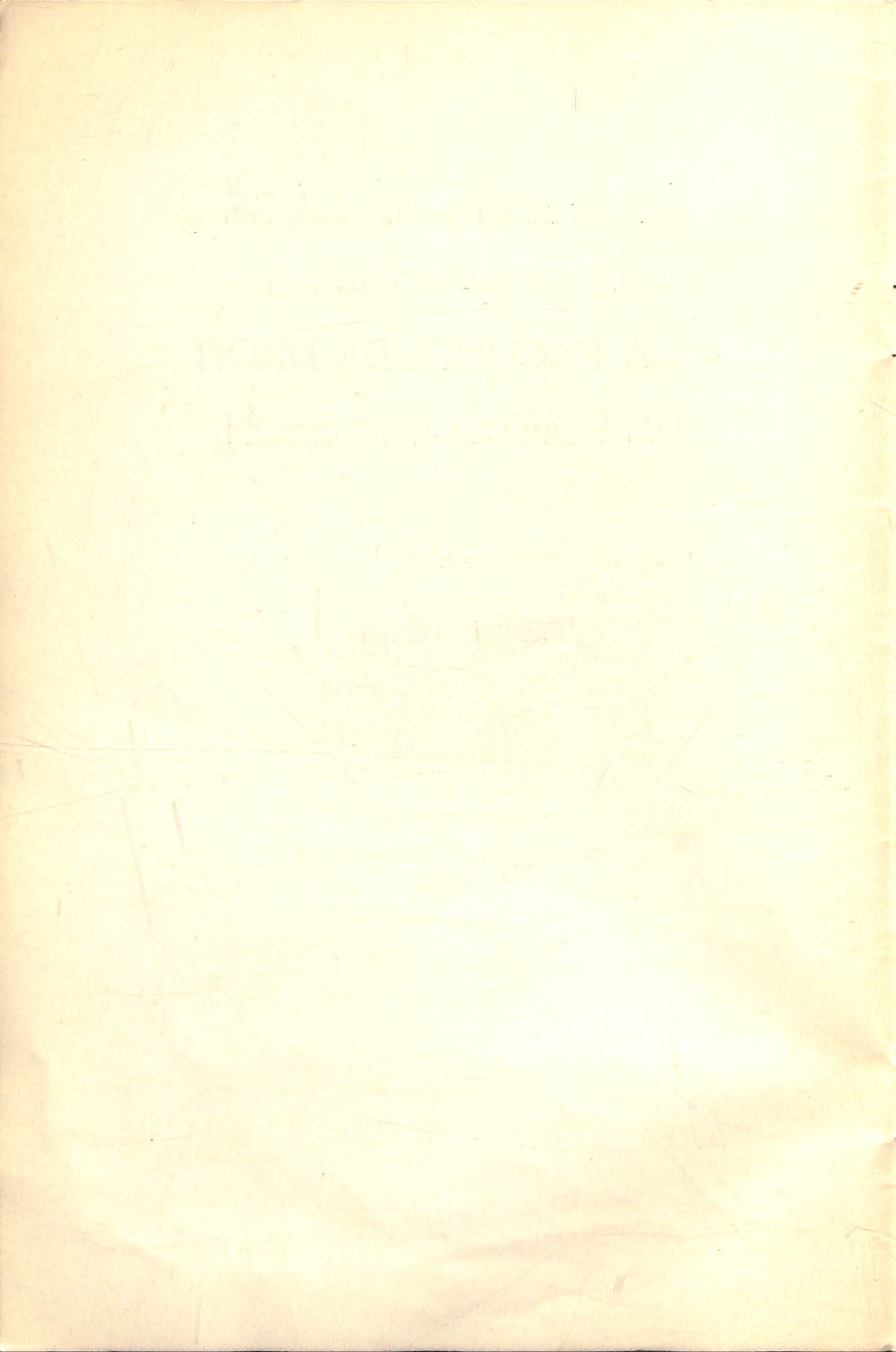
ÉTUDIANTS DE LIÈGE
ET DES PAYS-BAS
A LA FACULTÉ DE DROIT
DE PONT-A-MOUSSON

PAR

ÉTIENNE HÉLIN

EXTRAIT DE « LE VIEUX-LIÈGE »
N° 108-109 JANVIER-JUIN 1955

1955



ÉTUDIANTS DE LIÈGE ET DES PAYS-BAS A LA FACULTÉ DE DROIT DE PONT-A-MOUSSON

A en juger d'après le nombre et l'importance des travaux qui ont été consacrés à l'université de Louvain, il semblerait que la vénérable *Alma mater* ait joui dans nos régions et pendant l'Ancien Régime, d'une espèce de monopole en fait d'enseignement supérieur. Le rôle de Douai a été très limité ; quant à Leyde et aux autres universités des Provinces-Unies, elles sont hors cause par suite des conflits religieux. Aussi ne viendra-t-il à l'idée de personne de contester l'éclat du rayonnement de Louvain. Va-t-on en conclure qu'elle parvint à drainer à son profit exclusif la clientèle estudiantine ? D'un examen méthodique des listes de diplômés de Pont-à-Mousson et Trèves, de sondages opérés dans les matricules d'universités allemandes et françaises, il ressort que, tout au moins en ce qui concerne la moitié orientale de l'actuelle Belgique, le partage des influences universitaires est singulièrement plus complexe. Nous nous bornerons ici à mesurer l'attraction qu'exerça la Faculté de Droit de Pont-à-Mousson.

L'université de Pont-à-Mousson revêt un caractère essentiellement lorrain ¹. Elle fut créée par le duc Charles III et le cardinal de Lorraine afin de mieux combattre la Réforme et, peut-être aussi, de soustraire les duchés à l'influence française ; ses diplômés étaient exigés pour y être reçu avocat ou pour obtenir un office de judicature ; en revanche, ils n'avaient nul effet dans le royaume de France ². Les historiens lorrains s'accordent à situer au début du XVII^e siècle l'apogée de leur université. Le collège des jésuites vit alors affluer plus de 1600 élèves ; les Facultés de médecine et de droit, plus de 400 étudiants. Parmi ces derniers, figuraient des Français, des Écossais, des Irlandais, des Anglais, des Allemands et des « Belges ». Dès 1583, il leur fut interdit de se constituer en « nations ». Ceci sans doute afin d'éviter les rixes ³. Comment est-il dès lors possible de repérer la présence de compatriotes sur les bancs de Pont-à-Mousson ?

Une première source est le *Diarium universitatis Mussipontanae* (1572-1764), imposant in-folio de 28 pages et 747 colonnes, publié à Paris et Nancy, en 1911, par les soins de G. Gavet. C'est en somme l'édition critique du registre tenu par les recteurs, sous l'autorité immédiate desquels étaient placées les Facultés des Arts et de Théologie. Il intéresse donc moins directement les Facultés de Droit et de Médecine ; d'autre part, à partir de 1724, il présente de nombreuses lacunes ⁴.

1. Eugène MARTIN, *L'université de Pont-à-Mousson (1572-1768)*, p. 11, 103, 113, 131, etc., in-8°, Paris-Nancy, 1891.

2. *Ibidem*, p. 129 ; Fr. GENY, *L'enseignement du droit à l'université de Pont-à-Mousson*, dans LE PAYS LORRAIN, t. XXXIV, p. 8, in-4°, Nancy, 1953.

3. E. MARTIN, *op. cit.*, p. 55, 265, 415, 258 ; F. GENY, *op. cit.*, p. 7-8.

A propos des rixes, parfois mortelles, entre étudiants, cfr le récit de l'hostilité qui opposa en 1626 la *natio leodiensis* à la *natio polonica* de Louvain dans L. VAN DER ESSEN, *Les « nations » estudiantines [...]*, dans BULL. DE LA COMM. ROYALE D'HISTOIRE, t. LXXXIX, p. 244, 251-255, in-8°, Bruxelles, 1925.

4. Le *Diarium* constitue néanmoins une véritable chronique de l'université. Il indique souvent quelles furent les thèses défendues par les récipiendaires. Il contient en outre la mention de nombreuses professions de foi ; cette formalité était requise pour l'obtention d'un grade quelconque dans toutes les facultés. Exemple : « Dominus Hermanus De Mortier Hencianus (lire : Hervianus) ducatus Limburgensis ad Licenciatum medicinae fidei professionem emisit ». Le *Diarium* est malheureusement dépourvu de tables ; pour les recherches biographiques, il faut donc se référer à l'année à laquelle l'étudiant a conquis son diplôme.

Dans la série D des archives départementales de Meurthe-et-Moselle, sont conservés une série de registres des promotions au baccalauréat, à la licence ou au doctorat *in utroque jure*. En voici le relevé sommaire :

Cote	Dates	Observations.
D. 2	1663-1717	250 p. environ.
D. 60	1718-1733	45 ff. utilisés.
D. 61	1733-1739	29 ff. utilisés, quelques pages peu lisibles.
D. 62	1739-1744	20 ff. utilisés.
D. 63	1744-1750	29 ff., une seule main a rédigé tout le registre.
D. 68 ⁵	1750-1755	12 ff., une seule main a rédigé tout le registre.
D. 69	1755-1762	8 ff. utilisés.
D. 70 ⁶	1762-1772	12 ff., même main que D. 69.

Aucun de ces registres n'est muni de tables ; les noms des gradués se suivent dans l'ordre chronologique de l'octroi de leur diplôme, quelle que soit la nature de ce dernier. La formule d'inscription est tantôt explicite — « Dominus Bernardinus du Fayn, Leodiensis die prima decembris 1663, donatus fuit gradibus baccalaureatus et licenciatus in utroque jure a Domino Nicolao Guyot, suo tempore decano » — tantôt, et c'est le cas le plus fréquent au XVIII^e siècle, fort abrégée : « Joannes Daigneux, leodius, promotus est ad licentiatum in utroque jure more extraneorum die 15a May »⁷. Les données des registres aux promotions paraissent exactes : elles concordent parfaitement avec les quelques diplômes originaux conservés aux Archives de l'État à Liège et avec la plupart des attestations produites devant l'officialité liégeoise lors de la prestation de serment des avocats⁸.

A vrai dire, il n'est possible d'étudier que certaines catégories d'étudiants. Les juristes seuls⁹ ont vu leurs promotions enregistrées pendant de longues années et ainsi sauvées de l'oubli. Une liste des étudiants en médecine sera donc plus difficile à reconstituer : les registres D. 83 à D. 86, en effet, ne concernent que les inscriptions prises de 1778 à 1793, période postérieure au transfert à Nancy de l'université.

Des données complémentaires nous sont livrées par les registres D. 4 à D. 53, qui contiennent des attestations de fréquentation des cours de droit de 1685 à 1793. Ensuite par ceux qui renferment les copies des extraits d'actes de baptêmes et certificats présentés par certains étudiants. Il en sera reparlé ci-dessous (p. 426). Mais, ni les uns, ni les autres, ne reprennent les noms de tous les diplômés sortis de Pont-à-Mousson et il ne faut pas songer à les utiliser pour en tirer des listes complètes d'étudiants. En revanche, ils sont susceptibles d'apporter des détails biographiques introuvables ailleurs.

Il n'est pas exclu que semblables détails puissent être dénichés parmi

5. Les registres D. 64 à D. 67 inclus ne mentionnent que les promotions au baccalauréat pour les années 1750 à 1791. Le dépouillement des registres précédents avait montré que les étrangers ne viennent au Pont que pour y obtenir leur licence ; après sondages concluants, nous avons cru pouvoir nous dispenser de les examiner.

6. D. 71 et D. 72 consignent les promotions d'étudiants à la Faculté de droit de Nancy, pour les années 1772 à 1792.

7. D. 2, p. 2 et D. 60, 15 mai 1719 ; Nicolas Guyot fut professeur au Pont de 1662 à 1682.

8. *Archives de l'État à Liège*, portefeuille intitulé « Diplômes universitaires », *sub verbis* Charles de Liverlo, Henri-François de Gouverneur, Paschasius Barbière. — Cfr C. DE BORMAN, *Les avocats de la cour spirituelle de Liège de 1604 à 1794*, dans BULL. INST. ARCHÉOL. LIÉGEOIS, t. XXI, p. 193-213, in-8°, Liège, 1888.

9. A priori, les juristes doivent constituer un contingent plus nombreux que les médecins et les théologiens en raison du petit nombre d'emplois auxquels ces derniers grades donnaient accès sous l'Ancien Régime.

d'autres archives des Facultés mussipontaines : règlements, délibérations, nominations, etc. Notre propos n'est pas de retracer l'histoire de nos compatriotes qui sont allés conquérir leurs grades en Lorraine, mais simplement d'évaluer l'importance de leurs effectifs.

Comme cadre chronologique, les cinquante années qui ont précédé 1768 — date à laquelle le départ des jésuites amène la fermeture des Facultés de Pont-à-Mousson et leur transfert à Nancy — nous ont paru les plus propices. C'est pour cette période que les sources d'archives liégeoises permettent les comparaisons et les recoupements particulièrement instructifs : c'est aussi, après les guerres qui avaient continuellement dévasté et désorganisé la Lorraine tout comme les Pays-Bas pendant le règne de Louis XIV, un demi-siècle d'accalmie, propice à l'instauration de relations normales ¹⁰.

Avant de nous interroger sur les étudiants eux-mêmes, il ne sera pas inutile de préciser la nature des épreuves qu'ils doivent subir. Aux trois grades, baccalauréat, licence et doctorat, correspondaient en principe trois années d'études. Il était toutefois recommandé aux bacheliers de fréquenter les classes pendant deux ans. Pour être admis, il fallait être âgé de 17 ans, se faire inscrire chez le recteur et le doyen, verser 2 carolus au receveur, un droit d'inscription trimestriel, faire profession de foi catholique et jurer obéissance aux statuts, enfin, à partir de 1703, déposer des armes chez le lieutenant du conservateur.

Il y avait quatre chaires de droit : institutes, droit civil, droit canon, droit coutumier. Une chaire de droit public fut créée en 1706 par le duc Léopold, en remplacement d'une chaire de droit français instaurée lors de l'occupation des duchés. Il y eut même, de 1723 à 1742, un cours de « droit municipal et coutumier ». Selon les périodes, le corps professoral varia de 4 à 5 professeurs, auxquels étaient adjoints 3 docteurs agrégés. Outre leurs traitements, ils se partageaient les droits d'inscription. Les cours étaient professés en latin, pendant trois heures le matin et deux l'après-midi. Les étudiants étaient tenus d'y prendre des notes ; leurs cahiers étaient inspectés et poinçonnés en fin d'année ¹¹. En théorie, les étudiants devaient prendre quatre inscriptions trimestrielles par an. En fait, selon le témoignage d'E. Martin, historien de l'université, l'absentéisme sévissait ¹². Il paraît avoir été particulièrement répandu chez les Liégeois. C'est du moins ce qui ressort de quelques sondages opérés dans les registres aux attestations d'assistance ou de fréquentation des cours : du 1^{er} mai 1719 au 30 avril 1722, par exemple, on ne rencontre dans le registre D. 13 que 4 signatures de Liégeois alors que, pendant la période correspondante, 57 d'entre eux ont réussi à décrocher leurs diplômes. On en vient ainsi à se demander si, comme c'était d'ailleurs le cas à la Faculté de médecine, les étrangers n'étaient pas purement et simplement dispensés de toute présence aux cours ¹³. Le cas de Jean-Laurent Waltrain est significatif à cet égard. Il a fait enregistrer les certificats que voici :

« Je soussigné, curé de Saint-Nicolas outre Meuse à Liège, atteste que Jean-Laurent Waltrain, issu de très braves et honnêtes parents, jeune homme de bonne fame et réputation-

10. E. MARTIN, *op. cit.*, p. 148-154. — Les jésuites durent quitter Pont-à-Mousson le 1^{er} sep, tembre 1768 ; les cours de droit et de médecine ne furent inaugurés à Nancy que le 11 novembre suivant. Nous avons néanmoins poursuivi le dépouillement pour le reste de l'année 1768. Le premier diplôme retenu est du 13 janvier 1718 ; le dernier du 26 octobre 1768.

11. F. GENY, *op. cit.*, p. 4, 6-8 ; E. MARTIN, *op. cit.*, p. 254. — Cfr notices sur le corps professoral, *ibidem*, p. 193-197 et 432-433 et sur les programmes, *ibidem*, p. 376-384.

12. *Ibidem*, p. 383 sv.

13. *Archives départ. de Meurthe-et-Moselle*, D. 13, aux dates du 23 nov. 1719, 8 janvier et 8 février 1721, 3 janvier 1722 ; mêmes conclusions à l'examen de D. 8 et D. 14. — Au sujet de l'absentéisme des étudiants étrangers à la faculté de médecine, cfr Chr. PFISTER, *Histoire de l'ancienne université de Nancy (1768-1793)*, dans ANNALES DE L'EST, t. XVIII, p. 245, in-8°, Nancy, 1904.

irréprochable dans ses mœurs et d'une vie exemplaire, professant la Religion catholique, apostolique et romaine, porteur de cette, est mon paroissien qui vat achever ses études ; ce pourquoi, je prie un chacun de le laisser passer et repasser librement et de lui donner assistance et protection dans sa route. En foy de quoi, j'ai signé la présente et l'ai muni du cachet de mes armes, ce 24 septembre 1764.

L. de Fromanteau, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré et curé de St Nicolas outre Meuse ».

« Je soussigné, curé de St Nicolas outre Meuse à Liège, atteste que Jean-Laurent Waltrain, mon paroissien, est orphelin de sa mère depuis l'âge de 12 ans ou environ, lesquels ne lui ont pas laissé de quoi vivre, pour quel sujet il est obligé de tirer ses alimens d'un frère qui l'a bien voulu recevoir auprès de lui, malgré que celui-ci n'eut pas lui-même trop pour vivre seul. Donné à Liège, ce 15 octobre 1764, L. de Fromanteau [...] ». (Formule d'authentification par les maîtres et commissaires de la Cité de Liège, le 15 octobre 1764.)

Admettons même que le certificat d'indigence, en date du 15 octobre 1764, ait été envoyé par la poste après le départ de Jean-Laurent Waltrain pour Pont-à-Mousson. Le premier certificat, lui, est un laisser-passer et implique la présence à Liège du bénéficiaire jusqu'au 24 septembre.

Or, dès le 21 octobre 1764, l'étudiant obtient sa licence *in utroque jure* : il n'a pu avoir le temps de suivre assidûment les cours ¹⁴.

Restent les examens. Les historiens lorrains précisent que chaque grade était octroyé à la suite d'une interrogation privée sur la matière des cours et d'une défense publique de thèses imposées par les professeurs. Ces thèses, bien entendu, n'étaient pas des travaux originaux, mais des séries de propositions offrant matière à discussion. Leur soutenance aurait duré deux heures pour le baccalauréat, trois pour la licence et quatre pour le doctorat. Le candidat docteur devait en outre donner une leçon publique ; la remise de son diplôme était accompagnée de solennités plus marquantes. Les jurys étaient composés de professeurs ordinaires ; des docteurs agrégés y assistaient également et recevaient chacun 20 sols du récipiendaire. A partir de 1699, ceux-ci durent acquitter 48 livres pour leur degré de licencié et 16 livres pour leur examen. E. Martin constate qu'en fait, baccalauréat, licence et doctorat sont accordés à un même candidat à quelques jours d'intervalle ¹⁵.

La quasi totalité des 490 diplômés de Pont-à-Mousson, originaires de nos régions, reçoivent la licence en droit civil et en droit canon « *more extraneorum* » : aucun auteur n'indique en quoi cette promotion différerait de celle des indigènes. Coût des formalités ? Programme d'examen différent ? A défaut d'indices plus explicites, nous inclinons à croire que les étrangers étaient dispensés du baccalauréat : aucun d'eux, en effet, ne se soumet à cette épreuve que subissent toujours Lorrains et Evêchois ¹⁶.

Dans deux cas seulement, une licence en droit canon, uniquement, a été octroyée : il s'agit de Fr.-E. Le Vaillant, prêtre de Mons en Hainaut, et de

14. Certificats, *Arch. dép. Meurthe-et-Moselle*, D. 59, p. 134 et diplôme, *ibidem*, D. 70. — Le logement chez les bourgeois, chez les ecclésiastiques ou dans les couvents était réglementé. Les séminaristes et religieux bénéficiaient souvent de bourses et vivaient dans des fondations réservées ; E. MARTIN, *op. cit.*, p. 220-250. — Cfr *ibidem*, p. 256-263, vie et mœurs des étudiants. — En 1768, on évaluait à 800 livres la dépense annuelle d'un élève ; cfr C. PFISTER, *op. cit.*, t. VIII, p. 557, Nancy, 1894.

15. E. MARTIN, *op. cit.*, p. 384-388 ; F. GENY, *op. cit.*, p. 9-10. — En 1758, vingt-trois étudiants défendent la même thèse en philosophie ; J. FAVIER, *Mœurs et usages des étudiants de l'université de Pont-à-Mousson*, dans les MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE, 3^e série, t. VI, p. 355, in-8^o, Nancy, 1878. — Situation analogue à la Faculté de médecine, cfr C. PFISTER, *op. cit.*, p. 245-246. — Quelques renseignements dans Ch. VERDIÈRE, *Les anciennes universités et la collation des grades*, p. 43-48, in-8^o, Paris, 1879.

16. Trois exceptions : J. J. Fromanteau reçoit son baccalauréat le 25 juin 1731 (lorsqu'il est promu licencié, le 9 mai suivant, la formule « *more extraneorum* » est d'ailleurs omise). F. L. Charue le 9 janvier 1735 et Jean-Baptiste Chenot le 14 novembre 1743.

H.-Ph. de Coune, de Liège. Le seul docteur est Antoine Gollis, protonotaire apostolique et curé de Hemstal ¹⁷, qui fut reçu en 1748.

Contrairement à ce qui se passe de nos jours, les examens ont lieu pendant toute l'année. La remise des diplômes se ralentit, il est vrai, de novembre à avril tandis qu'elle bat son plein d'août à octobre ¹⁸. Peut-être la belle saison, plus propice au difficile voyage de Liège à Pont-à-Mousson, n'est-elle pas étrangère à cette fluctuation.

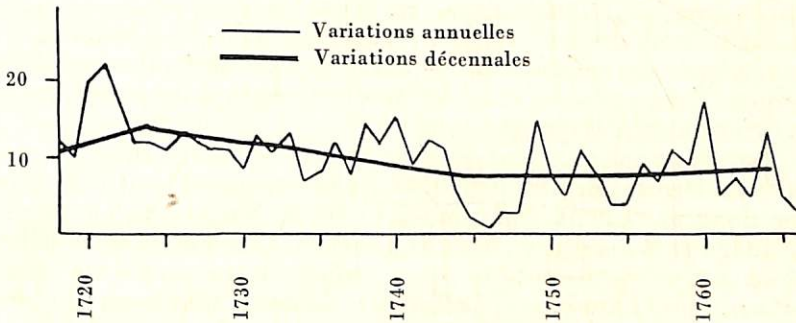


Fig. 1. — Variations du nombre de diplômés.

Les variations annuelles sont représentées sur la figure 1. Les conséquences de la guerre de succession d'Autriche se marquent nettement de 1744 à 1748 ; celles de la guerre de Sept Ans sont moins perceptibles. Les moyennes annuelles, calculées par périodes de dix ans, font apparaître une sensible diminution, puis une stabilisation de la clientèle estudiantine : de 14 en 1720-1729, elle tombe à moins de 8 à partir de 1740-1749 et ne dépasse plus ce chiffre jusqu'en 1768.

Il est moins aisé de se faire une idée de l'importance de ces chiffres par rapport à la population estudiantine mussipontaine qui, jusqu'à présent, n'a pas encore été méthodiquement recensée. D'un maximum de 400 élèves en droit et médecine, atteint au début du XVII^e siècle, on était tombé à moins de la moitié en 1768. E. Martin estime qu'à partir de 1738, 80 à 100 étudiants suivaient les cours de droit. Cette évaluation ne s'écarte guère de celle que nous avons tentée à l'aide des registres aux promotions. D'après cette source, les diplômés originaires de nos régions auraient approximativement constitué 15, 10, et enfin 5 % de l'ensemble, pour les périodes 1718-1722, 1733-1744 et 1744-1750. A partir de 1751, les proportions varient davantage (10 à 30 %) car il n'est plus tenu compte que des licenciés. Ces pourcentages autorisent à parler d'un véritable afflux des étudiants en provenance de nos pays. E. Martin avait observé l'attraction exercée par Pont-à-Mousson sur les Méridionaux, Britanniques, Rhénans et Suisses ¹⁹. Sa remarque n'est plus valable pour le XVIII^e siècle : le seul contingent d'étrangers qui ait gardé quelque importance numérique est composé de Liégeois. La majorité des étudiants provient des diocèses lorrains : par ordre d'importance,

17. Hemstal, seigneurie de Beaufort, mairie de Consdorf au quartier d'Echternach, dans le duché de Luxembourg.

18. 82 % des 492 diplômes délivrés à nos compatriotes le sont de mai à octobre compris ; minimum en décembre et février (7 diplômes), maximum en octobre (88 diplômes), net fléchissement en juillet (38 diplômes). — La rentrée scolaire, pour les facultés de droit et de médecine, fut fixée au 12 novembre, à partir de 1706 ; E. MARTIN, *op. cit.*, p. 268-270.

19. E. MARTIN, *ibidem*, p. 415, 266-267. Des chiffres plus précis sont fournis à partir de 1768, date du transfert à Nancy : théologiens, 25 en 1769 et 39 en 1777 ; juristes, 70 bacheliers et autant de licenciés (moyenne annuelle) ; médecins, 15 à 20 pour chacune des trois années d'étude ; cfr C. PFISTER, *op. cit.*, p. 177-178, 185, 200 et 243.

Toul, Verdun, puis Metz. Peu d'Alsaciens, peu de Français des autres provinces sinon des Champenois.

Les registres aux promotions ne donnent guère d'indices relatifs à la situation sociale des récipiendaires. Les titres nobiliaires sont pourtant énumérés dans 39 cas : 4 comtes, 11 barons, 6 chevaliers et 8 chevaliers du Saint-Empire, le reste étant qualifié de « nobilis » ou « praenobilis dominus ». Il s'agit là de chiffres fort inférieurs à la réalité et un simple coup d'œil sur le catalogue des étudiants publié ci-dessous, montrera que beaucoup d'entre eux n'eussent pas été embarrassés, en d'autres circonstances, pour faire paraître l'illustration de leur naissance. La particule — légitime ou usurpée, là n'est pas la question — est arborée dans plus de 40 % des cas. En faut-il davantage pour faire ressortir combien nos étudiants se recrutent ou prétendent se recruter dans la classe dirigeante ?

Il est exceptionnel que leur profession soit spécifiée dans les registres de la Faculté de Droit. Certains ecclésiastiques cependant, ont tenu à préciser la prébende dont ils étaient déjà pourvus : 10 tréfonciers du chapitre Saint-Lambert à Liège et 2 coadjuteurs de tréfonciers, 20 chanoines de collégiales, 2 curés (dont un est protonotaire apostolique) et un prêtre du diocèse de Cambrai. Parmi ces chanoines et tréfonciers figurent d'ailleurs une douzaine au moins de nobles. Quant aux professions civiles, elles ne sont guère représentées que par un « administrator de Veltruesen et Kesselt » (L. D. Vanburch), un commissaire de la ville de Tongres (M. H. Saren), un haut-voué de Hesbaye (J. G. J. Clerx, seigneur d'Aigremont), un conseiller de la cour allo-diale (chevalier G. de Mélotte) et enfin un conseiller ecclésiastique de l'électeur de Cologne (A. J. Fraipont). La rareté des indications de cette nature n'a rien de surprenant, puisque l'immense majorité des étudiants n'avait pas encore débuté dans le *cursum honorum* des dignités ecclésiastiques ou des magistratures. La plupart des Liégeois, sitôt rentrés chez eux, vont prêter serment devant l'Official, formalité qui devait correspondre à l'actuelle inscription au Barreau. A partir de 1716, les archives de l'officialité ont conservé des listes qui paraissent complètes et, jusqu'en 1742, elles mentionnent l'université qui a délivré le diplôme produit par le nouvel avocat. En l'espace de 27 ans, 289 juristes sont immatriculés : 218 d'entre eux (75 %) proviennent de Pont-à-Mousson. L'université lorraine jouissait donc alors d'une faveur sans égale dans le milieu des gens de robe liégeois²⁰.

Un dernier élément est fourni par les registres aux promotions, c'est le lieu d'origine des diplômés. Faute de temps, nous avons dû borner notre enquête aux régions qui peuvent être désignées par l'expression géographique « Pays-Bas », à savoir : les provinces belgiques de Sa Majesté Impériale, les principautés de Liège et Stavelot-Malmedy, le duché de Bouillon, les Provinces-Unies. A vrai dire, ces entités politiques apparaissent rarement sous la plume des scribes mussipontains qui identifient plus volontiers les noms de lieux à l'aide des circonscriptions diocésaines²¹. Quelle est d'ailleurs l'exacte signification de ce lieu d'origine ? Est-ce toujours le lieu de naissance ? Ne serait-ce pas plutôt celui où résidaient les étudiants avant leur départ pour Pont-à-Mousson, voire même celui où ils ont obtenu leurs certificats

20. Les autres universités viennent loin après Pont-à-Mousson : Reims, 35 avocats (12 %) ; Louvain, 27 ; Orléans, 3 ; Rome, 2 ; Mayence, Bonn, Harderwijk et Paris, chacune un ; chiffres calculés d'après la liste de C. DE BORMAN, *op. cit.*, p. 193-213. En ce qui concerne les diplômés de médecins, la situation est sensiblement différente. De 1700 à 1794, le Collège des Médecins a procédé à l'admission de 123 Liégeois : 31 ont reçu leur formation à Pont-à-Mousson, 8 à Nancy. Ensemble, ils constituent un peu moins du tiers de l'effectif total. — M. le Professeur M. Florquin se propose d'étudier prochainement cette question. Nous tenons à le remercier vivement de nous avoir communiqué les renseignements ci-dessus.

21. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas exclu du présent relevé 13 étudiants d'Aix-la-Chapelle, diocèse de Liège. Leur contingent fournit d'ailleurs une base d'appréciation pour une localité de langue allemande et jouissant du statut de ville d'Empire.

d'étude et de bonne vie et mœurs ? Et quelle est la résidence d'un gentilhomme qui a hôtel en ville et château dans ses terres ? Enfin, les vocables les plus souvent employés, « leodiensis » et « leodius » sont ambigus, car ils s'appliquent à l'habitant de la ville de Liège comme à n'importe quel autre sujet du prince-évêque²². Nous avons toujours opté pour la première de ces interprétations et supposé que les scribes ont constamment précisé le village ou la ville dont le ressortissant liégeois était originaire. On obtient de la sorte la répartition suivante :

A. PRINCIPAUTE DE LIÈGE : 405 étudiants, soit 82,4 % du total de 490.

Liège : 297 (= 61 %).

Bonnes Villes : 72 étudiants (= 15 %).

wallonnes :		flamandes :	
Thuin	2	Tongres	12
Châtelet	2	Saint-Trond	15
Couvin	1	Hasselt	10
Dinant	6	Maeseyck	4
Huy	5	Bree	4
Waremmé	1	Bilsen	2
Visé	2	Beringen	1
Verviers	4	Hamont	1
ensemble :	23	ensemble :	49

Bourgs et villages : 36 étudiants (= 7 %).

wallons :		flamands :	
Grâce	1	Lummen (terre contestée)	1
Seraing	1	Munsterbilsen	3
Spa	1	Beek	1
Theux	2	Heusden	1
Ensival	1	Vliermal	1
Wégimont	1	Diepenbeek	1
Ayeneux	1	Zonhoven	1
Soumagne	1	Hornes	1
Cerexhe-Heuseux	1	ensemble :	10
Meeffe	1		
Amay	2		
Statte	1		
Hermalle	1		
Halledet	1		
Ouffet	1		
Nassogne (terre contestée)	1		
Rendeux	1		
Hierges (terre contestée)	1		
Marchienne-au-Pont	2		
Oloy	1		
Florennes	1		
Nalines	1		
ensemble :	25		
« leodiensis diocesis » (sans autre précision) : 1.			

22. Philippe de Presseux, par exemple, est désigné d'après le titre de sa thèse en médecine, soutenue à Leyde en 1736, comme « Leodius, ex Theux » ; cfr M. FLORKIN, *Aquae spadanae*, dans BULL. DE L'ACAD. ROYALE DE MÉDECINE, 6^e série, t. XVIII, p. 335, in-8°, Bruxelles, 1953.

Pour les localités autres que Liège, cette confusion est exceptionnelle. Il y a 4 étudiants qualifiés de *Limburgenses* et 2 autres de *Luxemburgenses*. Signalons enfin qu'un doute subsiste lorsque le village d'origine ne peut être distingué d'un homonyme situé dans le même diocèse : Seraing, Hermalle, Foy, Barvaux.

B. PAYS-BAS : 24 étudiants (= 5 %).

« luxemburgensis »	2	« limburgensis »	4
Bièvre	1	Blegny	2
Neufchâteau	1	Herve	2
Han (dép. de Tintigny)	1	Sprimont	1
Barvaux	1		
Fanzel	1	Louvain	1
Foy	1	Diest	1
Beaufort	1	Mons en Hainaut	1
Hemstal	1		
Manderscheidt	1		
Schleiden	1		

C. PRINCIPAUTÉ DE STAVELOT-MALMEDY : 8 étudiants (= 2 %).

Stavelot	6
Malmedy	1
Hamoir	1

D. AUTRES TERRITOIRES D'EMPIRE : 14 étudiants (= 3 %).

Aix-la-Chapelle	13
Reckheim	1

E. PROVINCES-UNIES : 11 étudiants (= 2 %).

Fauquemont	3	La Haye	2
Elslo	1	Amsterdam	1
Randerath	1	Breda	1
Stein	2		

F. CONDOMINIUM BRABANÇON-LIÉGEAIS :

Maestricht : 26 étudiants (= 5 %).

G. TERRITOIRES D'OBÉDIENCE FRANÇAISE :

Duché de Bouillon : Corbion	1
Fermont ²³	1

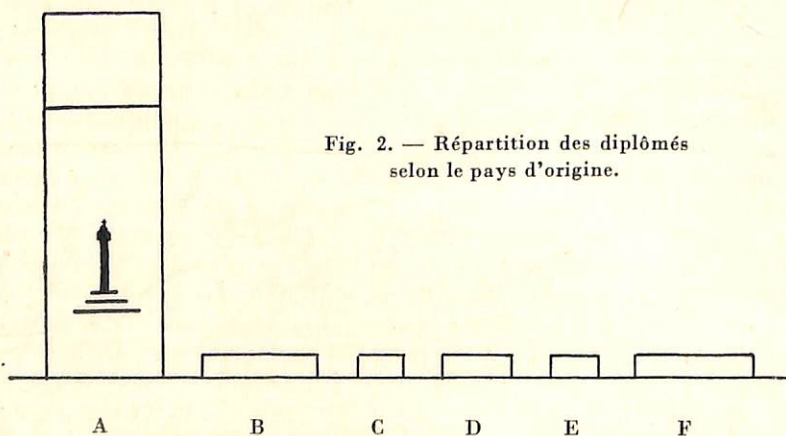


Fig. 2. — Répartition des diplômés selon le pays d'origine.

Ce tableau (figure 2) permet de dégager quelques conclusions.

La plus évidente, en dépit de la réserve exprimée ci-dessus (p. 429),

23. Fermont, commune de Montigny sur Chiers, canton de Longuyon, département des Ardennes ; anciennement terre commune entre les duchés de Luxembourg et de Bar. Cette localité n'a pas été exclue du classement en raison de la présence des de Wal, famille influente au pays de Liège.

est la supériorité numérique des étudiants originaires de la ville de Liège. Elle est d'autant plus remarquable qu'avec ses quelques cinquante mille habitants, la capitale constituait un septième seulement de la population d'un pays que l'on s'accorde maintenant à évaluer à 350.000 âmes. Les seules localités qui fournissent un contingent notable, quoique très inférieur à celui de la capitale, sont Maestricht, Aix-la-Chapelle, Saint-Trond, Tongres et Hasselt. L'instruction universitaire apparaît donc comme l'apanage des citadins. Il serait toutefois exagéré de croire qu'elle leur est exclusivement réservée. La dénomination « Bonne Ville », en effet, ne doit pas faire illusion : Châtelet, Waremme, Hamont, même à la fin du XVIII^e siècle, étaient restés des bourgades qui ne réunissaient pas deux mille habitants. Les étudiants qui en provenaient ne devaient donc guère se distinguer des villageois. Cet inégal recrutement entre ruraux et citadins n'a rien que de très explicable si l'on songe à la concentration, au profit de ces derniers, de la majeure partie des écoles élémentaires et de la quasi-totalité des collèges pour jeunes gens.

La rareté des étudiants originaires des provinces belgiques est d'autant plus remarquable que le Namurois et le Luxembourg sont plus proches voisins de la Lorraine que ne l'est la principauté de Liège. S'ils ont échappé à l'attraction de Pont-à-Mousson, c'est à la législation du gouvernement de Bruxelles qu'il faut l'attribuer. Celui-ci n'a ménagé à l'université de Louvain ni ses faveurs, ni, au besoin, son énergique protection. Le 7 mars 1545, le 4 mars 1569, le 24 avril 1571, le 7 février 1587, avaient été promulguées les ordonnances qui interdisaient aux Belges d'aller étudier dans les universités étrangères, celle de Rome exceptée. Pareilles mesures s'expliquent sans peine dans l'ambiance de la lutte contre la Réforme. Mais on ne peut plus en dire autant des édits du 27 avril 1695, du 20 octobre 1731 et du 16 septembre 1758 ; ils ne visent qu'à octroyer à Louvain un monopole que son prestige intellectuel, bien piètre à cette époque, eut été incapable de lui assurer. Cette politique suivie et cohérente, véritable protectionnisme académique, contraste vivement avec l'attitude libérale des autorités liégeoises²⁴.

Il va de soi que le facteur linguistique a également joué son rôle. Moins nettement peut-être qu'on ne s'y attendrait. La langue d'enseignement est le latin et tous les étudiants, qu'ils soient Wallons, Flamands ou Allemands, sont censés le connaître. En outre, pendant le XVIII^e siècle, se poursuit une active francisation de la Rhénanie aussi bien que des pays thiois. Des jeunes gens d'Aix-la-Chapelle, Hasselt ou Bilsen se trouvaient alors moins dépaysés à Pont-à-Mousson que ne le seraient leurs compatriotes d'aujourd'hui s'ils avaient à fréquenter les cours de la Faculté de Nancy. La communauté que crée la langue française a certainement joué en faveur de l'université lorraine. Sa situation est fort différente de celle de Trèves qui réussit à attirer un grand nombre de Liégeois mais uniquement dans les régions orientales de la principauté, celles qui sont en relations constantes avec les pays allemands.

D'autres facteurs encore ont eu leur incidence sur le recrutement étudiantin, mais ils échappent à nos investigations. Qui dira le rôle joué par un impondérable qui ne laisse nulle trace dans les archives : la bonne réputation ? C'est elle qui a pu faire miroiter aux yeux des jeunes Liégeois les agréments d'un séjour à l'étranger, aux yeux de leurs parents, le bon marché de la pension, les garanties morales, voire la facilité des examens... Il faudrait tenir compte aussi d'une influence possible de la Compagnie de Jésus. Au pays

24. *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas* [...], aux dates citées et *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3^e série, t. IV, p. 388-391, t. VII, p. 546-547, t. VIII, p. 251.

A Liège, les statuts du clergé secondaire réglementent la durée des études des chanoines mineurs d'âge mais se gardent d'intervenir dans le choix de l'université ; J. H. MANICART, *Praxis pastoralis*, t. III, p. 308, in-12, Liège, 1756 et renseignements aimablement communiqués par M. R. Forgeur.

de Liège, elle avait ouvert les collèges les plus fréquentés ; à Pont-à-Mousson, l'université était entièrement sous sa direction. A Louvain, au contraire, les jésuites furent toujours tenus à l'écart des chaires universitaires.

On ne peut négliger non plus l'action de traditions familiales qui ont poussé ici un fils à entreprendre la même carrière que son père, là un cadet à marcher sur les traces de son aîné. Le classement des étudiants selon l'ordre alphabétique fait apparaître une foule de cas semblables. Citons les Blavier, Clerx, de Barme, de Chestret, de Gavarelle, de la Tour, Maugeer, van der Vrecken. Nul doute que des chercheurs parviendront à retrouver d'autres parentés encore et — qui sait ? — en reconstituant les promotions, peut-être remonteront-ils à l'origine de rivalités ou d'amitiés par ailleurs inexplicables... Il y a longtemps que ces lauriers académiques sont fanés ; mais à chacun des étudiants qui ont été les conquérir au Pont, ils ont valu prébende ou titre d'avocat, c'est-à-dire une place en vue dans la société du XVIII^e siècle. Situer cette place, montrer comment elle s'acquiert puis se transmet, est une des tâches les plus captivantes de l'historien. Puissions-nous l'y aider quelque peu en publiant la liste ci-dessous.

Étienne HÉLIN.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES ÉTUDIANTS
ORIGINAIRES DU PAYS DE LIÈGE ET DES PAYS-BAS,
DIPLOMÉS PAR LA FACULTÉ DE DROIT DE PONT-A-MOUSSON
(1718-1768)

La liste ci-dessous résulte du dépouillement des registres 60, 61, 62, 63, 68, 69 et 70 de la série D, aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle. Elle comporte, pour chaque étudiant, les indications suivantes :

1^o Patronyme du diplômé. Il est reproduit tel qu'il a été transcrit par le scribe lorrain, même lorsque la particule paraît usurpée ou la graphie inaccoutumée. Rien de plus arbitraire, d'ailleurs, que ces amputations ou ces corrections imposées aux anciens noms propres : elles les figent dans une uniformité qui dissimule des évolutions souvent pleines d'enseignement.

2^o Prénoms du diplômé, en latin.

3^o Titres ou emplois du diplômé, en latin.

4^o Lieu d'origine du diplômé. La localité a été omise chaque fois que l'étudiant est cité comme « leodius ». La mention « leodiensis diocesis » a été omise pour les jeunes gens originaires de Liège, Huy, Dinant, Verviers, Stavelot, Maestricht, Tongres, Saint-Trond et Hasselt.

5^o La nature du diplôme, lorsqu'il ne s'agit pas d'un « licenciatus in utroque jure more extraneorum ».

ABINET [ou UBINET], Félix, ex Fanzel, diocesis leodiensis, 29-10-1732.	ANDRÉ, Nicolaus, Visetensis, diocesis leodiensis, 22-4-1722.	BAYAR, Aegidius-Gabriel, de Wégimont, Leodius, 24-5-1719.
ABSIL, Hubertus-Josephus, 31-5-1759.	BARBIERE, Paschasius, 14-9-1743.	BEANEN, Waltherus-Henricus-Josephus, ex Statte, diocesis leodiensis, 15-9-1741.
ACHTEN, Henricus, ex Diepenbeeck, diocesis leodiensis, 21-8-1759.	BARTHEL, Lambertus, ex Vliermael, diocesis leodiensis, 27-5-1758.	BEMELMANS, Antonius-Nicolaus, Mosaetraiectinus, 24-6-1732.
ALOYE, Joannes-Alexander, nobilis dominus, 6-9-1718.	BASTIN, Hubertus-Franciscus, 15-11-1736.	BERTO, Aegidius, 22-8-1729.
ANCEAU, Franciscus, ex Hierges, diocesis leodiensis, 28-10-1767.	BATAILLE, Mattaeus-Josephus, Marchipontanus, diocesis leodiensis, 9-8-1732.	BERTO, Carolus-Dionysius, 30-5-1758.

- BERTRAND, Michael, 15-9-1749.
- BERTRANDI, Joannes-Baptista, 25-6-1737.
- BETTONVILLE, Petrus-Nicolaus, ex Hermalle, diocesis leodiensis, 11-9-1753.
- BILLON, Lambertus, 30-4-1753.
- BILLON, Mauritius, 7-10-1725.
- BLAVIER, Evrardus-Claudius-Carolus, 1-4-1718.
- BLAVIER, Franciscus-Michael Josephus, 7-4-1736.
- BLAVIER, Joannes-Melchior, 5-4-1732.
- BODART, Henricus-Josephus, eques, Huensis, 29-5-1732.
- BODESTE, Carolus-Josephus, Dionantensis, 31-3-1736.
- BODSON, Nicolaus, 8-9-1737.
- BOLLIS, Joannes-Franciscus, Trudonopolitanus, 6-5-1726.
- BONGART, Leonardus-Josephus-Valtherus, Aquisgranensis, diocesis leodiensis, 8-1-1725.
- BONIVER, Joanes, ex Theux, diocesis leodiensis, 21-10-1758.
- BOURDON, Joannes-Henricus-Nicolaus, 16-8-1764.
- BOUTRON, Henricus-Willelmus, 2-8-1727.
- BRASSEUR, Joannes-Josephus, Thudiensis, diocesis leodiensis, 7-5-1760.
- BREULS, Joannes-Franciscus-Xaverius, Traiectensis ad Mosam, 2-5-1766.
- BRONCKARD, Lambertus, 27-10-1722.
- BRUNET, Carolus-Henricus-Franciscus, Couviniensis, leodiensis diocesis, 9-12-1755.
- CANTO, Nicolaus, 18-10-1728.
- CERFONTAINE, Aegidius, de Soumagne, diocesis leodiensis, 12-11-1748.
- CHARUE, Franciscus-Ludovicus, ex Han, diocesis Trevirensis, 9-1-1735 : baccalaureatus in utroque.
- CHEFNEUX, Henricus-Mathias, 6-7-1759.
- CHENOT, Joannes-Baptista, Hagensis, nullius diocesis, 14-11-1743 : baccalaureatus in utroque jure.
- CHOKIER, Joannes-Guillelmus, 15-9-1741.
- CLASSENS, Ludovicus-Jacobus, Mosacensis, diocesis leodiensis, 28-5-1749.
- CLERCX, Franciscus, 18-10-1728.
- CLERCX, Gaspar-Lambertus, coadiutor canonicus leodiensis, 18-10-1728.
- CLERCX, Joannes-Guillelmus-Josephus, toparcha ex Aigremont Avirs, supremus advocatus Hasbaniæ et urbis leodiensis, 23-6-1751.
- CLERCX, Michael, 13-2-1722.
- CLOES, Joannes-Ludovicus-Josephus, 20-8-1763.
- CLOES, Joannes-Matthias, 24-9-1732.
- CLOOS, Joannes-Cornelius, 9-5-1750.
- CLOSON, Nicolaus-Franciscus, 4-5-1718.
- CLUTS, Christianus, Tungrensis, 1-6-1720.
- COENEN, Arnoldus, Tongrensis, 30-1-1725.
- COENEN, Petrus-Ferdinandus, Reckhemensis, diocesis leodiensis, 26-8-1734.
- COLARD, Domin[ic]us, 11-8-1742.
- COLEN, Petrus, Trudonopolitanus, 18-8-1724.
- COLLIGNON, Joannes-Lambertus, 18-5-1764.
- CORNESSE, Nicolaus-Dionysius, Stabulensis, 15-10-1761.
- COUNE, Jacobus-Nicolaus-Josephus, 1-10-1731.
- CRAGHS, Petrus-Franciscus, Mozacensis, diocesis leodiensis, 25-6-1727.
- DAIGNEUX, Johannes-Nicolaus, 15-5-1719.
- DAMBREMONT, Remigius-Maximilianus, ex Barvaux, diocesis leodiensis, 24-7-1731.
- DAMRY, Matthæus-Henricus, 5-6-1728.
- DANCION, Damianus, 17-9-1743.
- D'ANCION, Goswinus-Casimirus-Josephus, 26-8-1737.
- DANTHINE, Bartholomæus, 6-7-1766.
- DARGENT, Dionysius-Josephus, Dionantinus, 26-10-1768.
- DARGENT, Nicolaus, Dionantinus, 17-9-1762.
- DASNOY, Maximilianus-Carolus, ex Novo Castro in Ardenna, diocesis trevirensis, 29-11-1721.
- DAVID, Gabriel-Josephus, 8-6-1724.
- DE BARME, Bertrandus-Nicolaus, 31-8-1726.
- DE BARME, Hieronymus-Stephanus, 7-6-1738.
- DE BARME, Maximilianus-Henricus, 4-6-1729.
- DE BASTIN, Joannes-Nicolaus, 4-8-1765.
- DE BASTIN, Stephanus-Josephus, 5-6-1731.
- DEBECHE, Petrus-Mathæus, 20-9-1757.
- DE BELLEFROID, Arnoldus-Christianus, Tongrensis, 31-8-1739.
- DE BERLAYMONT, Josephus-Franciscus, comes, canonicus sancti Servatii Trajecti ad Mosam, 2-10-1720.
- DE BICKEN, Josephus, 10-5-1741.
- DE BLASIUS, Antonius-Pontianus, Stavelot, 4-11-1757.
- DE BLAVIER, Joannes-Paulus, Amay, diocesis et patriæ leodiensis, 7-6-1720.
- DE BLERET, Mathias, 25-10-1740.
- DE BORLE, Ferdinandus-Guillelmus, 26-8-1720.
- DE BORLE, Josephus-Franciscus-Ferdinandus, 2-9-1762.
- DE BORMAN, Henricus-Balthazar, Lummensis, diocesis leodiensis, 2-5-1766.
- DE BORMAN AB HASSELBROUCK, Joannes-Henricus, canonicus cathedralis ecclesiæ leodiensis, 28-7-1733.
- DE BORMAN DE HASSELBROUCK, Jacobus, 13-2-1722.
- DE BORMAN DE HEYENDAEL, Franciscus-Adrianus-Alexander, prænobilis dominus, Eburonum Bredensis, diocesis leodiensis, 26-3-1754.
- DE BOUNAM, Joannes-Henricus, nobilis dominus, canonicus Sancti Servatii Traiecti ad Mosam, 20-10-1719.
- DE BRAZ, Petrus-Franciscus-Alexander, Huensis, 16-8-1731.

- DE BRIENNEN, Carolus-Maximilianus, Mosaetraiectinus, 11-10-1724.
- DE BRONCKART, Joannes-Franciscus-Hubertus, 4-5-1749.
- DE BROUGMANS, Joannes-Guillelmus, Tongrensis, 29-5-1723.
- DE BROUGMEN (peu lisible), Arnoldus, Tongrensis, 29-9-1726.
- DE CARTIER, Petrus-Robertus, insignis ecclesiae collegialis Sancti Joannis leodiensis canonicus, 26-7-1749.
- DE CHARLES, Henricus-Leonardus, canonicus cathedralis ecclesiae leodiensis, 13-10-1720.
- DE CHESTRET, Carolus, sancti romani imperii eques, 10-10-1768.
- DE CHESTRET, Joannes-Ludovicus, 2-5-1727.
- DE CHESTRET, Joannes-Nicolaus, 9-5-1750.
- DE CHESTRET, Petrus-Remigius, 15-11-1736.
- DE CLERMONT, Deodatus-Hieronymus, 11-10-1734.
- DE CLERMONT, Henricus-Guillelmus, 13-11-1728.
- DE COLES, Joannes-Bernardus, 10-6-1721.
- DE COUNE, Henricus-Philibertus, 11-7-1739: licentiatius in canonico jure more extraneorum.
- DE COUNE, Maximilianus-Henricus, 29-6-1740.
- DE CRASSIER, Ludovicus-Gabriel, 10-6-1730.
- DE CRASSIER, Thomas-Guillelmus-Josephus, baro, 21-10-1741.
- DE CREFT, Renatus-Nicolaus, 27-8-1740.
- DE CROEZ DE FAUCONPIER, Jacobus, Trudonensis, 22-6-1726.
- DE CUITTE, Joannes-Nicolaus, 3-10-1740.
- DE DIFFUY, Joannes-Baptista, 11-7-1739.
- DE DIFFUY, Lambertus, sacri romani imperii eques, 2-12-1730.
- DE DONCEEL, Arnoldus-Godefridus, 4-8-1760.
- DE DRISSENS, Hubertus, Mozacensis, diocesis leodiensis, 25-6-1727.
- DE FAFCHAMP, Joannes-Henricus, 20-9-1728.
- DE FAVECHAMPS, Guillelmus-Andreas-Lambertus, 6-4-1753.
- DE FAVEREAU, Joannes-Franciscus, 16-9-1718.
- DE FISENNE DAWAN, Georgius-Deodatus-Ernestus, nobilis dominus, 13-9-1718.
- DE FORGE, Servatius, nobilis, Stabulensis, diocesis Leodiensis, 24-4-1719.
- DE FRAISNE, Joannes-Baptista-Josephus, 3-10-1739.
- DE FRAISNE, Petrus-Franciscus-Josephus, 11-10-1734.
- DE FRESART, Georgius-Ernestus-Franciscus, 31-8-1739.
- DE FROIDCOURT, Joannes-Franciscus, 11-9-1720.
- DE FROMENTEAU, Jacobus-Josephus, ex Ayeneux, diocesis leodiensis, 9-5-1732.
- DE GAVARELLE, Adrianus-Franciscus, ex Stein, diocesis leodiensis, 26-8-1726.
- DE GAVARELLE, Adrianus-Josephus, 3-10-1740.
- DE GAVARELLE, Franciscus, nobilis dominus, ex Stein, diocesis leodiensis, 26-8-1726.
- DE GERMEAU, Petrus-Henricus-Antonius, Tongrensis, 18-10-1738.
- DE GHEQUIER, Gillus (sic)-Mattheus, 23-8-1727.
- DE GHEQUIER, Joannes-Baptista-Ignatius, 18-9-1729.
- DE GHEQUIER, Ludovicus-Franciscus, 19-11-1728.
- DE GHESQUIER, Egidius-Stephanus, 21-5-1721.
- DE GLIMMES, Mathaeus, ex Nalinne, leodiensis, 3-4-1742.
- DE GOER DE HERVE, Bertrandus-Dionysius, baro, cathedralis ecclesiae canonicus, 27-8-1721.
- DE GOER DE HERVE, Jacobus-Dionysius, baro, 27-8-1721.
- DE GOHY, Joannes-Arnoldus, 7-6-1720.
- DE GOUVERNEUR, Henricus-Franciscus, eques, 29-6-1740.
- DE GRADY DE CROEVENDAEL, Henricus, coadjutor serenissimi principis Hessiae d'Armestadt ad praeben-
- dam perillustris ecclesiae cathedralis leodiensis, 4-5-1749.
- DE GRADY DE NEUFCOURT, Albertus, 21-9-1736.
- DE GRUMSEL, Hubertus, 18-10-1738.
- DE GRUMSEL, Petrus, 27-8-1740.
- DE HARENNE, Albertus, 23-10-1751.
- DE HARLEZ, Simon-Josephus, 11-5-1742.
- DE HASSONET, Bartholomeus-Gerardus, 5-5-1745.
- DE HAXE, Hiacinthus-Bartholomeus, ecclesiae cathedralis leodiensis canonicus, 20-10-1727.
- DE HAXHE DE BIERSET, Ferdinandus-Conrardus-Hiacinthus, liber Baro, 11-5-1742.
- DE HAYME, Joannes-Martinus, nobilis, canonicus sancti Servatii Traiecti ad Mosam, 20-10-1719.
- DE HERSTAL, Nicolaus-Mattheus, 31-7-1734.
- DE HODEIGE, Leonardus, 16-5-1760.
- DE HODEIGE, Simon, nobilis, 24-5-1719.
- DE HORST, Joannes-Wilhelmus-Vincentius, baro, perillustris dominus, canonicus collegiatae ecclesiae Sancti Pauli Leodii, 2-6-1731.
- DE HUBENS, Edmundus-Franco-Deodatus, ad Sanctum Petrum canonicus, 18-10-1738.
- DE HUBENS, Joannes-Leonardus-Josephus, sancti Martini canonicus, 16-10-1750.
- DE JAER, Dionysius, 24-5-1719.
- DE JAER, Josephus, 16-6-1760.
- DE JAER, Lambertus, 30-4-1753.
- DE JAMAR DE LIBOY, Aegidius-Deodatus, 18-10-1738.
- DE JAMINET DE SCLAYN, Henricus-Guillelmus, 14-7-1752.
- DE JARDIN, Andreas-Christophorus, ex Manderscheidt, diocesis Trevirensis, 23-7-1738.
- DE JONG, Petrus-Josephus-Coelestinus, 27-3-1747.

- DE KERKOVE, Joannes-Adrianus, 27-6-1721.
- DE LA HAMAIDE, Joannes-Hubertus, 8-8-1732.
- DE LA HAYE, Augustinus-Josephus, ex Beaufort, archidiocesis Trevirensis, 12-7-1745.
- DE LAID, Henricus-Maximilianus-Josephus, Malmundarius, diocesis Coloniensis, 12-8-1746.
- DE LAMBERMONT, Bartholomeus, Falcoburgensis, diocesis leodiensis, 19-3-1722.
- DE LA NAYE, Bertrandus, Amstelodamus, 21-5-1721.
- DE LA NAYE, Guillelmus-Franciscus, canonicus leodiensis, 10-9-1733.
- DE LANAYE, Joannes-Paulus, canonicus insignis ecclesiae collegialis Sanctae Crucis leodiensis, 16-8-1738.
- DE LANTREMANGE, Joannes-Petrus, 30-6-1739.
- DE LA TOUR, Ferdinandus-Paulus, 23-10-1730.
- DE LA TOUR, Franciscus, 27-11-1730.
- DE LA TOUR, Joannes-Arnoldus, 5-6-1731.
- DE LA TOUR, Joannes-Jacobus-Josephus, 14-10-1756.
- DE LA TOUR, Joannes-Melchior, 15-9-1749.
- DE LA TOUR, Joannes-Philippus, 18-10-1738.
- DE LA TOUR, Joannes-Remaculus, 21-6-1723.
- DE LA TOUR, Laurentius, 15-9-1749.
- DE LAVAUX DES BRASSINES, Laurentius-Godefredus, 13-2-1722.
- DE LEZAACK, Joannes-Ludovicus, ex Ensival, diocesis leodiensis, 12-5-1735.
- DE LEZAACK, Thomas, 3-10-1740.
- DELHAYE, Andreas-Josephus, Limburgensis, diocesis Trevirensis [sic], 10-12-1729.
- DE LIBERT, Albertus-Regnerus, 26-6-1761.
- DE LIBERT, Joannes-Franciscus-Josephus, canonicus leodiensis, 10-9-1733.
- DE LIBERT, Joannes-Ludovicus-Guillelmus-Albertus, 6-6-1761.
- DE LIEDEKERKE, Maximilianus-Henricus-Josephus, comes, perillustris ecclesiae cathedralis leodiensis canonicus, 16-6-1757.
- DE LIVERLO, Carolus, eques, 27-8-1721.
- DE LIVERLO, Walterus, Sancti Joannis Evangelistaecanonicus, 27-8-1721.
- DELMOTTE, Joannes-Franciscus, 12-5-1744.
- DE LOETS DE TREXHE, Lambertus-Waltherus, 14-9-1768.
- DELP Aire, Joannes-Josephus [origine non spécifié], 27-8-1728.
- DELP Aire, Nicolaus-Arnoldus, 4-8-1760.
- DEL TOUR, Ferdinandus, 15-9-1749.
- DEL TOUR, Joannes-Ludovicus, 14-10-1760.
- DE MAGNEE, Joannes-Nicolaus, 14-7-1753.
- DE MALSEN, Joannes-Bertrandus, ex Bree, diocesis leodiensis, 5-8-1758.
- DE MARNEFFE, Deodatus-Franciscus, Meffiensis, patriae leodiensis, 11-9-1720.
- DE MARTEAU, Alexius, 8-11-1742.
- DE MATTHYS, Godefridus-Melckior, 31-8-1762.
- DE MATTHYS, Leo-Adrianus, Blisiensis, diocesis leodiensis, 6-9-1764.
- DE MEAN, Nicolaus-Josephus, Huensis, 18-9-1737.
- DE MECHIORS, Adrianus-Victor-Josephus, 21-8-1755.
- DE MELOTTE, Georgius, eques et supraemae aulae alodialis consiliarius, 16-5-1760.
- DE MOFFARTS DE HOUSSELT, Guillelmus-Gerardus, sacri romani imperii eques, 20-10-1727.
- DEMONCEAU, Henricus, Limburgensis, diocesis et patriae leodiensis, 1-6-1720.
- DE MONTFORT, Petrus-Eustachius, 10-9-1733.
- DE MORÉAL, Claudius-Franciscus, 30-5-1758.
- DE MORÉAL, Joannes-Deodatus-Leonardus, 9-7-1734.
- DE MORTIER, Gerardus-Josephus, Hervianus, diocesis leodiensis, 17-5-1737.
- DENIS, Johannes-Petrus, 15-5-1719.
- DENYS, Jacobus-Josephus-Leopoldus, Aquensis, diocesis leodiensis, 11-8-1747.
- DE NYS, Joannes, 28-2-1726.
- DE PAIX, Aegidius-Josephus, Trudonopolitanus, 1-9-1738.
- DE PAREY, Gabriel-Nicolaus-Antonius, 23-10-1730.
- DE PIRON DE BALEN, Lambertus-Franciscus, Vervien-sis, 20-10-1749.
- DE PRAYON, Arnoldus-Bernardus, 13-10-1720.
- DE PRESSEUX, Joannes-Nicolaus, de Theux, leodiensis, 25-8-1729.
- DE PRESSEUX DE MOULIN, Henricus-Sebastianus, 16-8-1720.
- DE RAICK, Josephus, 18-5-1764.
- DE RAIGECOUR, Plaicardus comes, perillustris ecclesiae Leodiensis canonicus, 10-4-1735.
- DE RAUGRAVE, Maria-Philippus-Alexander-Hyacinthus, comes, perillustris ecclesiae cathedralis leodiensis canonicus, 26-7-1749.
- DERCKENTEEL, Servatius-Henricus, 21-2-1722.
- DE REMOUCHAMPS, Jacobus-Leonardus, Stabulensis, 5-3-1766.
- DE REQUILLE, Joannes-Leonardus, 16-9-1729.
- DE RIICKMAN DE BETZ, Joannes-Josephus, 17-9-1723.
- DE ROBYNS, Nicolaus, 6-10-1758.
- DE RONGÉ, Joannes-Bapt., 2-5-1718.
- DE RORIVE, Petrus-Franciscus, 10-9-1720.
- DE RORIVE D'HUMAIN, Carolus-Antonius-Gaspar-Franciscus, nobilis, 30-1-1736.
- DE ROSEN, Michael-Henricus, baro, 22-9-1724.
- DE ROSSIUS, Josephus-Franciscus-Antonius, 3-10-1740.
- DERWA, Tilmanus-Georgius-Felix, Trudonensis, 9-8-1760.
- DE SAIRE, Joannes-Bernardus, ex Blegne, diocesis leodiensis, 16-10-1720.
- DE SAIVE, Bartholomaeus-Oliverius, 4-10-1759.

- DE SAIVE, Oliverius-Joannes-Jacobus, ex Blegnie, diocesis leodiensis, 20-8-1760.
- DE SERAING, Jacobus-Henricus-Josephus, 24-8-1765.
- DE SLEIXHE (ou Leixhe) Renerus, canonicus regalis basilicae beatae Mariae Virginis aquisgrani, 20-10-1749.
- DE SLUSE, Guillelmus, 27-7-1736.
- DE SLUSE, Petrus-Ludovicus, baro, 4-5-1749.
- DE SPINETO, Philippus-Dominicus-Josephus, Castiletensis, diocesis leodiensis, 16-5-1752.
- DE STEMBIER, Lambertus-Clemens, perillustre [sic] ecclesiae cathedralis leodiensis canonicus, 23-9-1752.
- DE STOCKEM, Gasparus-Deodatus, baro, perillustis ecclesiae cathedralis leodiensis canonicus, 16-6-1757.
- DE STOCKHEM, Joannes-Hermanus, 10-9-1733.
- DE STOCKEM, Lambertus-Gasparus, 11-5-1742.
- DE STOKEM, Leonardus-Ernestus, 10-6-1730.
- DE STROUCK, Joannes-Josephus, ex Hamoire, diocesis leodiensis, 8-11-1759.
- DE THEUX, Bernardus, praenobilis dominus, 23-6-1724.
- DE THEUX, Jacobus, eques, 22-9-1724.
- DE THIER, Arnoldus-Hadelinus, 28-9-1752.
- DE THIER, Erasmus, 28-4-1742.
- DE THIER, Franciscus-Arnoldus, sacri romani imperii eques, canonicus ecclesiae archidiaconalis beatae Mariae Virginis ad Tongros, toparcha de Lantremange, Walhorne etc., 23-9-1752.
- DE THIER, Ludovicus-Josephus, 11-5-1742.
- DE THIER, Nicolaus-Tossanus, sacri romani imperii eques, toparcha de Foheure etc., 23-9-1752.
- DE THONNAR, Albertus-Octavius, nobilis, 14-10-1718.
- DE TIEGE, Erardus-Mathaeus, Hervianus, diocesis leodiensis, 7-7-1740.
- DE TINLOT, Joannes-Ludovicus, baro, 13-10-1720.
- DE TOOZ, Benedictus, ex Corbion, leodius, 13-1-1753.
- DETROZ, Franciscus, 5-7-1725.
- DETROZ, Stephanus-Franciscus-Ludovicus, 28-9-1733.
- DE VIGNON, Adrianus-Joannes-Jacobus, ex Runderath, diocesis leodiensis, 1-8-1728.
- DE VISE, Jacobus-Mathaeus, 23-7-1756.
- DE VISET, Perpetus-Nicolaus, 16-12-1720.
- DE VIVARIO, Petrus-Gregorius, 17-9-1743.
- DE VIVEGNIS, Renatus, 31-5-1759.
- DE VOSKENS, Hermanus-Mathias-Benedictus, Hasselensis, 26-7-1723.
- DE VUARNOTTE, Joannes-Baptista, 16-9-1723.
- DE WAGENER, Gerardus-Ignatius, cathedralis ecclesiae ruremundensis canonicus, 5-6-1731.
- DE WAL, Guillelmus-Eugenius-Josephus, Limburgensis, leodiensis diocesis, 31-5-1756.
- DE WAL DE FERMONTE, Joannes-Franciscus, ex Fermont diocesis Trevirensis, 17-7-1744 et 27-11-1744.
- DE WAREMME, Jacobus-Nicolaus, Huensis, 5-6-1743.
- DE WARNOTTE, Carolus-Josephus, 22-10-1762.
- DE WARNOTTE, Joannes-Josephus-Salomon, 18-10-1728.
- DE WOOT DE TINLOT, Maximilianus-Henricus, baro, perillustis ecclesiae cathedralis leodiensis canonicus, 5-8-1760.
- DHEUR, Petrus-Josephus, 3-12-1733.
- DIERNA, Lambertus, 27-10-1722.
- DIVISE, Joannes-Theodorus, leodiensis diocesis, 28-7-1733.
- DOLIMAR, Petrus-Ernestus-Josephus, praenobilis dominus, eques luxemburgensis, diocesis Trevirensis, 19-9-1721.
- DOMALIUS, Joannes-Baptista, 13-8-1729.
- DONIAL, Joannes-Petrus, 10-6-1721.
- DOSSIN, Laurentius-Josephus, 13-10-1752.
- DOSSIN, Laurentius-Vautherus, 2-8-1723.
- D'OTHÉE, Franciscus-Josephus-Carolus, sancti romani imperii eques, 10-10-1768.
- DRIANNE, Joannes-Gerardus-Franciscus, 31-7-1736.
- DRIESENS, Guillelmus-Dominicus, Tongrensis, 24-10-1721.
- DRIESENS, Leonardus, 13-10-1763.
- DU BOIS, Joannes-Theodorus, 5-8-1721.
- DUBOX, Philippus-Josephus, Luxemburgensis, diocesis leodiensis, 20-8-1726.
- DUME, Ogerus-Franciscus, Stabulensis, 2-8-1721.
- DUMOULIN, Joannes-Dionisius-Franciscus, 11-10-1734.
- DUPONT, Henricus-Gasparus, 2-12-1741.
- DURIAU, Antonius-Nicolaus, 29-9-1718.
- DU VIVIER, Aegidius, nobilis, sacri imperii aequus, 29-9-1721.
- EHLERS, Joachim, praenobilis dominus, Traiectensis, 9-6-1722.
- ERKENS, Laurentius-Josephus, Traiectensis ad Mosam, 19-4-1740.
- FARSY, Joannes-Aegidius-Waltherus, Halledes diocesis leodiensis, 15-9-1741.
- FISEN, Joannes-Franciscus, 10-7-1721.
- FLAMIGE, Joannes-Pontianus, nobilis, Stabulensis, 17-6-1722.
- FOURAGE, Joannes-Petrus, Aquisgranensis, diocesis leodiensis, 8-1-1725.
- FOURNEAU, Georgius, 29-9-1718.
- FRAIPONT, Antonius-Josephus, serenissimi electoris Coloniensis consiliarius ecclesiasticus, 1-7-1760.
- FREDERICUS, Baltasar, Eesloensis, diocesis leodiensis, 28-8-1722.
- FREIBUS, Joannes-Quirinus, Aquisgranensis, 24-5-1741.
- FRESART, Hubertus-Josephus, 14-8-1756.

- FROMANTAU, Henricus, 24-6-1726.
- FROMENTEAU, Jacobus-Josephus, ex Ayeneux, leodiensis diocesis, 25-6-1731 : baccalaureatus in utroque ; 9-5-1732 : licenciatus in utroque.
- GARSVEILLER, Petrus-Hermanus-Gasparus, Aquensis, diocesis leodiensis, 31-1-1747.
- GAYE, Joannes-Josephus, ex Olloy, diocesis leodiensis, 25-3-1733.
- GENDEBIEN, Joannes-Josephus, Dionantensis, 23-3-1742.
- GERMEAU, Henricus-Hubertus, 23-9-1723.
- GHAYE, Anthonius, 20-8-1726.
- GHISELS, Arnoldus-Michael, 16-1-1768.
- GILMAN, Joannes-Petrus, 24-10-1721.
- GËFIN, Joannes-Aegidius-Josephus, 16-5-1760.
- GËSWIN, Joannes-Ernestus, 25-8-1725.
- GOLLIS, Antonius, presbiter protonotarius apostolicus et pastor in Helmsal, archidiocesis Trevirensis in ducatu Luxemburgensi, doctor in utroque jure, 1748.
- GOREUX, Henricus, 4-5-1749.
- GRADY, Joannes-Josephus, 8-9-1737.
- GRANDIEAN DE MUNO, Joannes - Gerardus - Teodorus-Aegidius, 6-11-1722.
- GRANDIEAN DE MUNO, Josephus-Clemens-Maria, 6-11-1722.
- GRAVEN, Josephus-Tilmanus, Mosaetraiectinus, 16-6-1739.
- HAILLOT, Martinus-Michael, 10-6-1730.
- HANSON, Jacobus, 16-10-1723.
- HANSTER, Carolus-Ernestus, Verviensis, 9-1-1738.
- HANSTER, Godefridus-Josephus, Verviensis, 2-7-1762.
- HARDY, Arnoldus, 7-10-1724.
- HAWOTTE, Antonius-Josephus, ex Cerexhe Heuseur, diocesis leodiensis, 8-8-1768.
- HEIDEN, Gerardus-Wilhelmus, Aquisgranensis, leodiensis diocesis, 5-6-1731.
- HENOUL, Josephus, 30-5-1758.
- HENOUL, Philippus-Follianus, 14-9-1743.
- HENROTAY, Nicolaus, 6-10-1725.
- HERGO, Laurentius, 14-9-1743.
- HEUSDENS, Matthias, Munsterbliziensis, 24-6-1726.
- HIEGAERTS, Joannes-Antonius, Trudonensis, 24-6-1726.
- HODAIGE, Petrus-Franciscus, 14-11-1720.
- HOLTHOUSEN VAN NESSEN, 24-5-1724.
- HUBINET, Félix, voir ABINET.
- HOYUX, Josephus-Gasparus, 20-8-1763.
- JACKMAER, Guilielmus, Monasterii Blisiensis, diocesis leodiensis, 20-8-1761.
- JACOBS, Antonius-Martinus, Breanus, diocesis leodiensis, 5-1-1733.
- JACQUET, Theodorus, ex Foy, leodiensis diocesis, 28-7-1733.
- JAER, Joannes-Jacobus-Baltasar, 7-6-1738.
- JEHU, Petrus-Franciscus, Thudiniensis, leodiensis diocesis, 5-5-1731.
- JEHU, Petrus-Franciscus, 14-5-1762.
- JENICOT, Lambertus-Josephus, 13-2-1725.
- JENNET, Carolus-Nicolaus, 14-10-1737.
- JUPILLE, Ludovicus-Josephus, Marchipontanus, diocesis leodiensis, 18-5-1761.
- KAMS, Henricus-Josephus, 3-10-1740.
- KERENS, Philippus-Josephus, Mosaetraiectinus, 23-9-1750.
- KUCK, Joannes-Josephus, Aquisgranensis, diocesis leodiensis, 14-11-1743.
- LABEEN DE LAMBERMONT, Gaspar, Valkenbergensis, diocesis leodiensis, 23-10-1719.
- LABYE, Guilielmus-Henricus, 16-8-1764.
- LAHAYE, Mathias, 18-9-1724.
- LAMINNE, Leo, 23-10-1756.
- LANCELIN, Michael-Jacobus-Josephus, 7-3-1732.
- LARMOYER, Aegidius-Matthaeus, 12-9-1719.
- LEBON, Henricus-Franciscus, 23-11-1739.
- LE BON, Joannes-Guillelmus, 5-6-1743.
- LEGROS, Adrianus-Gerardus, 10-3-1744.
- LEMAIRE, Petrus, 15-11-1736.
- LENAERTS, Joannes-Bertrandus, Sonhoviensis, diocesis leodiensis, 7-10-1768.
- LENARTS, Lambertus-Emanuel, Traiectensis ad Mosam, 21-3-1768.
- LENARTS, Michael-Antonius-Franciscus, Traiectensis ad Mosam, 1-3-1768.
- LE PAGE, Thomas, 18-10-1738.
- LE VAILLANT, Franciscus-Emmanuel, presbiter, Montesiensis, diocesis Cameracensis, 28-4-1727 : licenciatus in jure canonico more extraneorum.
- LEVOZ, Joannes-Nicolaus, 18-9-1753.
- LHOEST, Guillelmus-Josephus, 3-10-1754.
- LOETS DE TRIXHE, Petrus-Ambrosius, 13-10-1720.
- LOUIS, Ferdinandus, Tongrensis, 19-5-1723.
- LOUVREX, Thomas-Mathias, 7-9-1761.
- LOZET, Joannes-Josephus, pastor in Doreux, diocesis leodiensis, Nassoniensis, 23-9-1752.
- LUESEMANS, Guillelmus-Bernardus, Trudonopolitanus, 30-10-1730.
- MACAR, Albertus, 13-2-1722.
- MACAR, Joannes-Gisbertus, Waremmiensis, patriae leodiensis, 8-6-1720.
- MAILLART, Joannes, 17-5-1735.
- MAILLART, Matthaeus, 27-5-1744.
- MAIRIN, Joannes, 23-8-1732.
- MAIRIN, Theodorus-Josephus, 22-7-1757.
- MARTEL, Carolus, 1739.
- MAUGEER, Lambertus, 10-6-1730.
- MAUGEER, Ludovicus, 28-4-1742.
- MAUGEER, Petrus-Guillelmus, ex Hamont, diocesis leodiensis, 12-11-1753.

- MEESTER, Joannes-Carolus, Trudonensis, 2-10-1755.
- MELCION, Joannes-Nicolaus, 4-8-1760.
- MIVION, Nicolaus-Franciscus, 9-5-1750.
- MOERS, Henricus-Joannes, Hornensis, diocesis leodiensis, 5-6-1731.
- MOULAN, Paschasius-Hubertus, 15-9-1749.
- MOULIN, Nicolaus, ex Bieure, diocesis leodiensis, 22-3-1737.
- MOREAU, Nicolaus-Josephus, 29-9-1742.
- MOTTET, Josephus-Guillelmus, 27-8-1740.
- MUNIX, Arnoldus-Joannes, Mosaetraiectinus, 31-10-1727 (1).
- NATTEN, Joannes-Paulus, ex Schleyden, diocesis coloniensis, 7-5-1729.
- NICOLAY, Petrus-Antonius, ex Heusden, leodiensis diocesis, 19-6-1756.
- NIZET, Joannes-Jacobus-Franciscus, Verviensis, 12-5-1757.
- NUNBRIDE [lecture incertaine], Joannes-Petrus, Traiectensis ad Mosam, 18-9-1743.
- OLISLAGERS, Joannes-Leonardus, Mosaetraiectinus, 28-6-1718.
- OSTLENDER, Henricus, Aquisgranensis, diocesis leodiensis, 10-11-1724.
- OSTLENDER, Matthias-Josephus, Aquisgranensis, diocesis leodiensis, 3-5-1765.
- PAQUO, Henricus-Josephus, 4-8-1760.
- PAQUO, Mathias, 27-10-1722.
- PARL, Joannes-Philippus, ducatus Limburgensis, diocesis Leodiensis, 31-7-1754.
- PFLUGER, Joannes-Georgius, Aquisgranensis, 10-5-1726.
- PHILIPPUS, Cornelius, Falcomontanus, diocesis Ruremondensis, 15-9-1741.
- PIERARD, Joannes-Blasius, Amaniensis, leodiensis diocesis, 29-11-1738.
- PIETTE, Servatius-Josephus, 4-8-1760.
- PIETTE, Theodorus, 5-7-1725.
- PITTEURS, Joannes-Theodorus, Trudonensis, 29-10-1739.
- PITTEURS, Trudo-Balthasar, Trudonensis, 5-10-1729.
- PLANCHAR, Lambertus, 6-7-1759.
- PLUEGMACKER, Guillelmus, Mosaetraiectinus, 10-11-1721.
- POLIS (ou POLIT), Servatius-Josephus, 29-8-1731.
- PORINGO, Henricus-Antonius-Josephus, Lovanienensis, diocesis Mechliniensis, 12-8-1754.
- PREALLE, Philippus-Joannes-Jacobus, Huensis, 18-5-1764.
- PREULTE DE HUY, Ludovicus, 14-9-1768.
- PRINCEN, Franciscus-Renerus, 31-8-1739.
- PRUDHOMME DE BORRE, Paulus-Joannes, 12-5-1735.
- PUISSANT, Joannes-Baptista, Casteletensis, diocesis leodiensis, 27-12-1734.
- PUTZEYS, Joannes-Philippus, Trudonensis, 29-4-1720.
- QUIRINI, Arnoldus-Stephanus, 21-10-1758.
- RAEDTS, Petrus-Robertus, Mosaetraiectinus, 4-5-1729.
- RAICH, Nicolaus, 18-9-1735.
- RANSELOT, Victorianus-Josephus-Dorothea, Florinensis, diocesis leodiensis, 25-6-1768.
- RANSONET, Jacobus-Ludovicus, canonicus ecclesiae Sancti Martini Leodii, 9-7-1755.
- RANSONET, Silvester-Michael, 17-3-1723.
- RENARD, Lambertus, 16-10-1723.
- RENSON, Perpetuus, Dionantensis, 31-3-1736.
- ROELANTS, Henricus-Godefridus, Monasterii Blisienensis, diocesis leodiensis, [s. d. : entre le 6-9-1764 et le 21-10-1764].
- ROMANS, Petrus, Mosae Traiectinus, 10-7-1721.
- ROME, Guillelmus, ex Grace, diocesis leodiensis, 6-10-1758.
- ROME, Joannes-Theodorus, 16-8-1764.
- ROOSEN, Otho, Mosaetraiectinus, 26-4-1724.
- ROOSEN, Otto, Mosae Traiectinus, 6-7-1759.
- ROUCOURT, Guillelmus-Bartholomaeus, Diesthemienensis, diocesis Mechliniensis, 19-6-1756.
- ROUHENNE, Antonius-Hubertus, 29-9-1765.
- SARCHAY, DE RENDEUX, Joannes-Nicolaus, 13-11-1748.
- SAREN, Michael-Hermanus, commissarius civitatis et districtus tongrensis, diocesis leodiensis, 31-8-1739.
- SAROLEA DE CHERATTE, Joannes-Mathaeus, 7-4-1736.
- SCHELEN, Nicolaus, 7-10-1724.
- SCHONAERTS, Maurus, Trudonensis, 12-6-1751.
- SCRONX, Ludovicus, 27-10-1722.
- SERVADON, Georgius-Ernestus, canonicus ecclesiae collegialis Hoxemiensis, 23-10-1767.
- SIGERS, Andreas-Livinus, Hasselensis, 27-5-1758.
- SIMONON, Joannes-Philippus, 23-10-1751.
- SMETS, Petrus-Arnoldus, Mozacensis, diocesis leodiensis, 25-6-1727.
- SPINEUX, Henricus-Franciscus, ex Sprimont, diocesis leodiensis, 1-9-1764.
- STALMANS, Joannes-Jacobus, 28-9-1718.
- STAS, Henricus-Dionysius, ex Seraing, diocesis leodiensis, 23-9-1750.
- STELLINGWERFF, Adamus, Hasselensis comitatus lossensis, 14-8-1756.
- STELLINGWERFF, Jacobus, Hazelensis, 7-5-1725.
- STORHEAUX, Guillelmus-Franciscus, Spadanus, diocesis leodiensis, 12-5-1764.
- TERMONIA, Antonius-Josephus-Vincentius, 11-8-1759.
- TERWAGNE, Petrus, ex Ouffet in Condrosio, 12-4-1752.
- THORIER, Petrus-Franciscus, Visetensis, diocesis leodiensis, 26-4-1729.

1. Il faut probablement corriger la date : 31 janvier 1727.

- TINET, Joannes-Michael-Martinus, 10-10-1731.
- TRENDT, Joannes-Baptista, Hagensis in Hollandia, 27-11-1744.
- TRIMPENLERS, Joannes-Gisbertus, Trudonopolitanus, 28-8-1733.
- TROUSSET, Michael-Josephus, 16-8-1742.
- UBINET, Félix, voir ABINET.
- ULRICHS, Joannes-Paulus-Antonius, Aquisgranensis, diocesis leodiensis, 4-5-1738.
- VAETS, Guillelmus-Franciscus, Hassellensis, 5-8-1720.
- VANAKEN, Aegidius, Blizien-sis, diocesis leodiensis, 7-5-1725.
- VANAKEN, Guillelmus-Hubertus, Mosaetraiectinus, 1-7-1740.
- VAN BRIENEN, Joannes-Sebastianus-Quirinus, Trudonensis, 10-5-1760.
- VAN BUEL, Guillelmus-Mathias, ecclesiae cathedralis leodiensis canonicus, 20-10-1727.
- VAN BUEL DOUTRELOUCH, Thomas-Hiacynthus, sacri romani imperii eques, 20-10-1727.
- VANBUREN, Laurentius-Dominicus, administrator de Veltruesen et Kesselt, Mosaetraiectanus, 13-1-1718.
- VAN DAMME, Franciscus-Henricus, Bredanus, diocesis Antwerpiensis, 23-9-1750.
- VAN DEN BIESSEN, Otto-Joannes, Mosaetraiectinus, 14-5-1762.
- VANDEN BOSCH, Hieronimus-Leonardus-Dominicus, Tongrensis, 14-10-1741.
- VANDENKERCKHOVEN, Philippus-Jacobus, Hasselensis, 13-6-1732.
- VANDENSTEEN, Lambertus-Waltherus, 7-4-1736.
- VANDER HEYDEN DE BLISIA, Conrardus-Philippus-Balthazarus, baro, ecclesiae cathedralis leodiensis canonicus, Brabantiae archidiaconus, 23-10-1751.
- VANDER VRECKEN, Eugenius-Constantinus-Jacobus, canonicus insignis ecclesiae collegialis Sancti Servatii trajectensis ad Mosam, Mosaetraiectensis, 1-8-1764.
- VANDER VRECKEN, Franciscus-Joannes, Mosaetraiectensis, 1-8-1764.
- VANDERVREECKEN, Paulus-Lambertus-Jacobus, canonicus insignis ecclesiae collegialis Sancti Servatii trajectensis ad Mosam, Mosaetraiectinus, 20-8-1763.
- VANDEWARD, Joannes-Baptista, ex Beeck, diocesis leodiensis, 14-4-1740.
- VAN HAMONT, Livinus-Servatius, Tungrensis, 26-7-1743.
- VAN HEERS, Petrus-Michael, 20-8-1763.
- VAN HILST, Georgius-Franciscus-Michael, Beringius, diocesis leodiensis, 24-9-1757.
- VAN HOVE, Nicolaus, 16-5-1752.
- VAN MAYSSEN, Dionysius-Nicolaus-Josephus, Tongrensis, 23-9-1750.
- VAN MUYSEN, Adrianus-Henricus, Hasselensis, 2-9-1765.
- VAN STADEN, Henricus-Bonaventura, Trudonensis, 28-7-1733.
- VERBORGH, Joannes-Josephus, 16-5-1752.
- VINQUEDES, Bartholomeus-Bernardus, 18-9-1735.
- VLECKEN, Dionysius-Henricus, Hasselensis, 10-9-1722.
- VON THENEN, Mathias, Aquensis, diocesis leodiensis, 16-10-1723.
- VOSSIUS, Melchior-Robertus, Hasselensis, 27-5-1758.
- VRANCKEN, Albertus, de Bree, patriae leodiensis, 24-7-1721.
- WALTRAIN, Joannes Laurentius, 21-10-1764.
- WAMPE, Joannes-Winandus-Franciscus, 21-5-1721.
- WAROUX, Servatius, 31-8-1756.
- WERCK, Gillus[sic]-Franciscus, 16-7-1731.
- WILSENS, Joannes-Robertus, Hasselensis, 9-8-1760.
- WINAND, Joannes-Natalis, 23-9-1728.
- WIRKAY, Guislenus, Dionantinus, 12-10-1735.
- XHENEMONT, Franciscus-Josephus, 24-6-1768.

